

# SAUMUR

## LA VILLE QUI A CHOISI LE « NOIR »

Qui dit « noir », à Saumur, évoque inévitablement le « Cadre noir », ce corps de cavaliers d'élite, respectueux de l'équitation de tradition française. Mais il s'agit ici d'un autre « noir »... celui de la nuit. La ville de Saumur, consciente des nuisances sociétales et économiques que sont les excès de lumière dans l'éclairage public, est, depuis deux ans, une ville exemplaire. Nous avons demandé à Jean-Luc Colas, correspondant de l'ANPCEN (Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes) pour le Saumurois, de nous expliquer les choix faits par cette ville et leur mise en pratique.

Marie-Claude Paskoff

**L'extinction, c'est très bien pour faire des économies mais aussi pour restituer la qualité du ciel nocturne.**

**L'Astronomie : En quelques mots, pourriez-vous présenter la ville de Saumur : sa surface, son plan de ville, son patrimoine architectural, sa population actuelle ?**



**Jean-Luc Colas :** Saumur est une ville de près de 30 000 habitants avec ses quatre communes associées limitrophes<sup>1</sup>, située au cœur du parc Loire-Anjou-Touraine, la troisième en importance dans le département du Maine-et-Loire [49] après Angers et

Cholet. Elle est bien connue pour son école de cavalerie (le Cadre noir) et ses casernes qui occupent une grande partie du centre ainsi que pour son château visible de loin sur le coteau en bord de Loire ; citons aussi les vins de la région (le champigny, les saumurs bruts méthode champenoise) et, jusqu'à il y a peu, les champignons de Paris qui étaient produits dans les nombreuses caves des environs proches.

**C'est en 2012 que la décision de réduire l'éclairage public nocturne a été prise par la municipalité. Pourriez-vous préciser quelles étaient les raisons de ce choix et quelles ont été les clauses adoptées ?**

– C'est une histoire qui s'est déroulée sur plusieurs années, avec différents acteurs. La réflexion a commencé en 2004-2005, avec le maire de la précédente législature, Jean-Michel Marchand, et le président du club d'astronomie de Saumur, Frédéric Chevrel. Les astronomes amateurs étaient très gênés par les projecteurs éclairant le château de Saumur toute la nuit, ainsi que par les lampes à mercure très éblouissantes dans les rues. Une rénovation de tout l'éclairage de la ville a été entreprise en 2007-2008, le mercure a été remplacé par le sodium haute pression, avec des flux mieux orientés vers le bas et moins puissants, les boules ont été supprimées (ou presque...). Les choses en étaient là, c'était déjà bien. Éteindre complètement en milieu de nuit a été une décision prise par le maire actuel de Saumur, Michel Apchin, suite à une longue relation entre l'ANPCEN et la mairie. Michel Apchin et Michel Bataille (adjoint à la voirie) ont réussi à convaincre leurs collègues élus du conseil



**Fausse Voie lactée traversant le ciel il y a quelques années : elle était produite par un projecteur braqué sur l'église de Bagneux (supprimé actuellement).**

favorables à cette mesure en raison des économies réalisées, mais aussi pour l'environnement. Il y avait, bien sûr, des questions concernant la sécurité, mais l'expérience des autres villes pouvait rassurer. Et comme il s'agissait d'une expérimentation, on pourrait revenir en arrière si nécessaire.

**Quel a été le rôle de l'ANPCEN dans l'élaboration du projet ?**

– Sans l'ANPCEN, rien n'aurait abouti. L'association a une expertise acquise depuis une quinzaine d'années. Les arguments qu'elle expose sont forts et justes, ils sont efficaces. C'est une association sans but lucratif, constituée uniquement de bénévoles ; elle n'a donc pas de fil à la patte, c'est ce qui la rend crédible et forte. Voilà pourquoi j'ai adhéré. Mon adhésion s'est faite après avoir assisté à une conférence remarquable faite par un membre de l'ANPCEN, Christophe Martin-Brisset, à Chinon, lors d'un festival d'astronomie. Christophe m'a convaincu que l'on pouvait faire changer les choses. Ensuite, j'ai fait appel à d'autres membres de l'association pour les conférences : Paul Blu qui était alors président de l'association, mais aussi Richard Dauvillier et Bernard Bonsens, correspondants au Mans pour la Sarthe. Je les remercie chaleureusement pour leur aide.

**Sous quelle forme, et par quelles actions la population a-t-elle été associée à ce projet ?**

– Nous avons organisé trois conférences en 2011 et 2012 pour sensibiliser la population à la pollution lumineuse. Le

public présent à ces conférences n'était pas très nombreux (une trentaine de personnes). Nous invitons les maires de toutes les communes concernées et le service chargé de l'éclairage. Puis un compte rendu était publié dans la presse, ce qui permettait de diffuser l'information. L'adjoint au maire chargé de l'éclairage, Michel Bataille, était présent à chaque fois et les discussions avec lui étaient constructives. Il a effectué lui-même une tournée nocturne dans les rues de Saumur, et s'est bien rendu compte qu'à partir d'une certaine heure, il n'y avait plus personne, alors que les lampes continuaient à briller inutilement. Lorsque la décision fut prise et la mesure entrée en vigueur, la population a été tenue au courant par des réunions de quartier organisées par la mairie, ainsi que je l'ai dit plus haut. On a pu entendre la critique que le maire avait pris la décision d'expérimenter avant de faire ces présentations et débats. Mais comment débattre avant d'avoir essayé ? Le fait qu'il s'agissait d'une expérimentation limitée permettait de voir les conséquences réelles et éventuellement de revenir en arrière si cela s'avérait nécessaire.

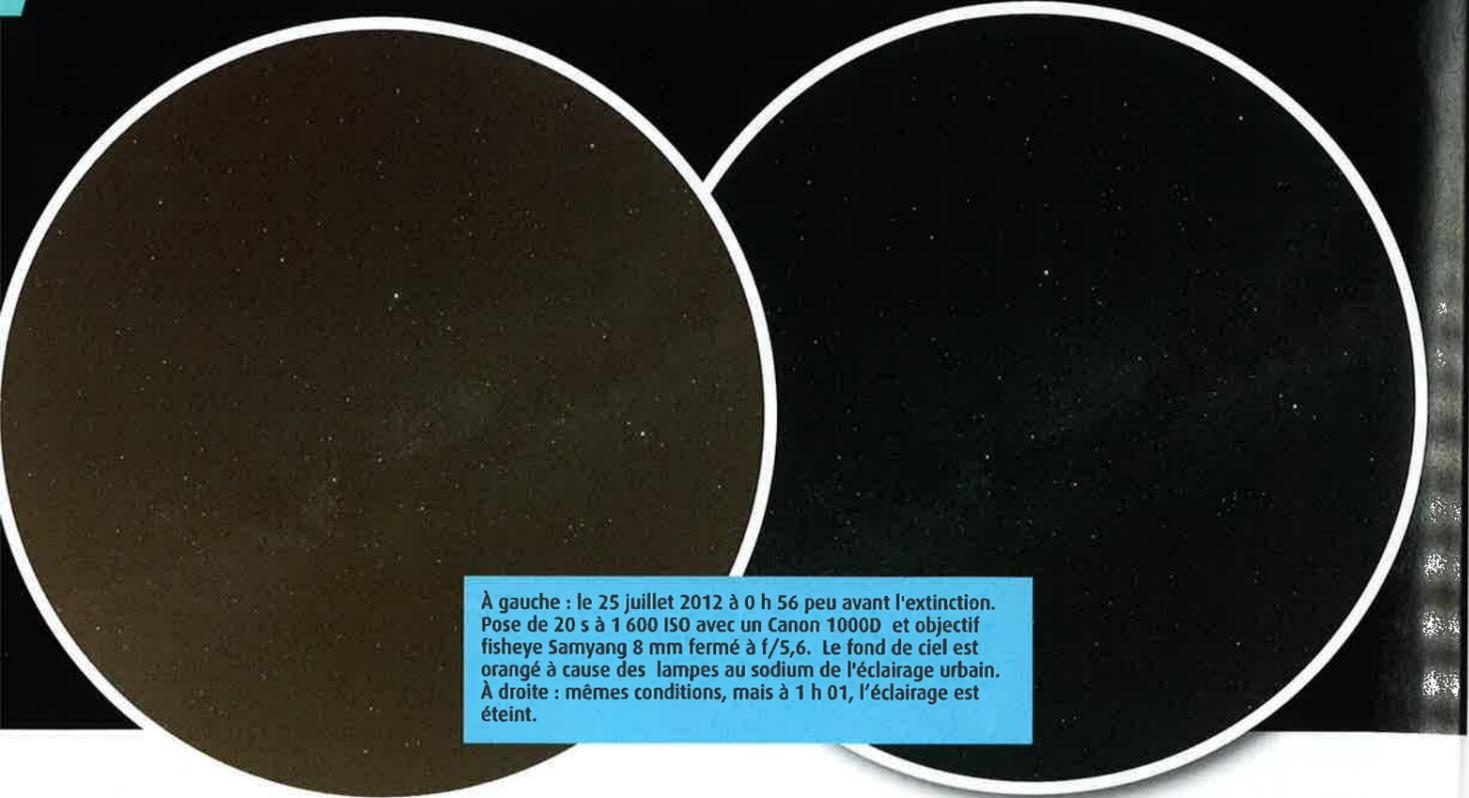
**Que s'est-il passé pendant l'année d'expérimentation ?**

– La mairie a reçu peu de lettres de personnes opposées à cette extinction. Il y a eu quelques courriers des lecteurs dans la presse, toujours prêts à relayer des polémiques qui font vendre. J'ai conservé le journal qui a publié cette lettre d'un lecteur qui, au contraire, félicite le maire de Saumur :

*« Enfin une décision intelligente et qui, de surcroît, ne coûtera rien au contribuable. Il reste à espérer que les grandes zones commerciales feront de même. Je me réjouis en effet que la nuit soit rendue à la nuit en ce début de printemps. Et s'ils avaient la parole, je ne doute pas que les animaux nocturnes exprimeraient leur satisfaction. Certes, nous avons perdu l'habitude de la nuit. Mais nous saurons en redécouvrir le charme. Que Saumur soit la première ville de son importance à prendre cette décision est un bon point, contrairement à ce que certains prétendent : c'est une idée d'avant-garde. Passé une heure du matin, ce ne sont plus des touristes qui hantent les rues, mais des noctambules, et ces derniers sauront très bien s'adapter. Alors, je le répète : bravo Monsieur le Maire, et merci. »*

**Après une année d'expérimentation, je suppose qu'un bilan, tant sociétal qu'économique a été dressé. Quelles en sont les principales conclusions ? L'expérience est-elle reconduite pour l'année prochaine ?**

– Avant que l'année d'expérimentation ne soit écoulée, j'ai souhaité refaire une conférence-débat pour voir s'il y avait des oppositions à cette décision. La conférence a été annoncée par voie de presse et nous n'avons eu qu'une quinzaine de présents, dont le maire de Saumur qui nous a fait l'honneur de venir, assisté de son adjoint à l'éclairage Michel Bataille. C'est Paul Blu qui a fait la conférence et les échanges avec le maire



À gauche : le 25 juillet 2012 à 0 h 56 peu avant l'extinction. Pose de 20 s à 1 600 ISO avec un Canon 1000D et objectif fisheye Samyang 8 mm fermé à f/5,6. Le fond de ciel est orangé à cause des lampes au sodium de l'éclairage urbain. À droite : mêmes conditions, mais à 1 h 01, l'éclairage est éteint.

ont été très cordiaux. Un compte rendu a été publié dans le *Courrier de l'Ouest*. Lors de la distribution d'affichettes dans les commerces pour annoncer cette conférence-débat, j'ai eu des réactions de commerçants défavorables, mais ils ne sont pas venus débattre. Le tenancier d'un bistrot voisin de chez moi trouve l'extinction ridicule. Argument invoqué : une grand-mère qui rentrerait de nuit tomberait à cause des trous dans les trottoirs et du manque de lumière. Je lui demande s'il a vu ce cas se produire. Bien sûr ! Après une heure du matin, des grands-mères dans les rues, sortant d'un bistrot... hum ! Au conseil municipal du 20 mai 2013, la poursuite ou non de l'extinction était à

l'ordre du jour. Le bilan était présenté par Michel Bataille :

- une économie de 85 000 euros est réalisée sur la consommation d'électricité, soit environ 30 % du budget habituel ;
- il n'y a pas eu de dépôt de plainte ;
- le commissaire de police n'a pas relevé d'augmentation des vols (qui se produisent majoritairement dans la journée) ni de la délinquance. Rappelons que les voleurs et les délinquants sont plutôt gênés par l'absence d'éclairage<sup>2</sup>.

Au final, tout le monde est favorable à la poursuite de l'extinction. Un élu d'opposition soulève quelques retours concernant une personne qui se rend à vélo au travail vers 5 h 30, avant le réallumage, ainsi que des personnes qui se rendent à la gare à cette heure-là pour

prendre le premier train. Il parle aussi d'un sentiment d'insécurité que ressentiraient certaines personnes. Le maire décide donc la poursuite de l'extinction avec des aménagements : la rue menant à la gare sera rallumée à 5 h 30, et des horaires aménagés pour l'été sont prévus. Quant au sentiment d'insécurité, le maire répond qu'on ne peut pas se permettre de gérer une mairie avec des sentiments plus ou moins vagues.

**L'arrêté ministériel du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels est entré en application au 1<sup>er</sup> juillet 2013. Cette nouvelle législation a-t-elle eu une conséquence sur les mesures déjà engagées ?**

– La mairie de Saumur avait anticipé cette mesure en éteignant à 1 h les bâtiments publics éclairés (mairies, églises, château) un an avant l'entrée en vigueur de l'arrêté.

**La ville de Saumur a-t-elle fait des émules dans des villes d'égale importance, en superficie et en population ?**

– La mairie a reçu de nombreuses demandes d'information par e-mail ou par téléphone pour connaître le ressenti de la population, les conséquences éventuelles concernant délinquance, insécurité, vols, ou pour connaître la démarche suivie. Les appels sont venus d'un peu partout m'a-t-on dit, de Normandie, du Sud, du Centre. La ville d'Évreux par exemple (60 000 hab.), qui est passée à l'extinction au cours de l'année 2013, avait contacté la mairie de Saumur à ce sujet.



Deux images de M51 prises rapidement avec Canon 1000D et lunette FS60 Takahashi sur petite monture motorisée EQ2 ; mise en station approximative, poses de 30 s avant et après l'extinction montrant la différence de qualité du fond de ciel (images recadrées).

**Pourriez-vous rapporter quelques commentaires relevés dans la population qui peuvent illustrer les satisfactions ou les inquiétudes des Saumurois à propos de cette décision d'extinction ?**

– En général, majoritairement, les habitants sont favorables ou très favorables à cette mesure, la plupart du temps à cause de l'économie engendrée, et du fait que c'est une mesure qui va dans le sens du mouvement actuel, la tendance aux économies en général, la chasse aux gaspillages. J'ai même été surpris de rencontrer des personnes qui sont sensibles à la qualité du ciel, bien qu'elles ne s'adonnent pas à l'astronomie. Il y a davantage de gens que l'on croit qui aiment regarder le ciel et qui sont irrités d'être gênés par des lampadaires qu'ils jugent trop nombreux<sup>4</sup>.

Sur le fait d'être privé d'éclairage à partir d'une certaine heure, on rencontre des personnes très raisonnables qui disent que l'on s'y habituera, comme on s'est habitué à ce qu'il n'y ait plus de sacs en plastique dans nos supermarchés. « On a un peu râlé au début, maintenant on apporte nos cabas. Pour la lumière on s'habitue à sortir le soir avec une lampe de poche si besoin, ça consomme beaucoup moins que tous les lampadaires de la ville. » D'autre part, la nuit les déplacements se font souvent en voiture, et les voitures ont des phares... Comme réaction hostile, j'ai eu celle d'un pharmacien qui m'a dit que « cette extinction est stupide, c'est un retour au Moyen Âge ». Ma réponse est que, au contraire, c'est une mesure d'avenir qui respecte les générations futures. Une autre personne, lors d'une réunion de quartier, a manifesté son mécontentement en disant qu'« en rentrant chez lui après l'extinction il avait eu du mal à mettre la clé dans la serrure de sa porte à cause de l'obscurité ». Un élu lui a demandé ce

qu'il avait consommé pour ne pas arriver à mettre sa clé dans le trou de serrure. Après les rires de la salle, il a ajouté gentiment : « La prochaine fois que vous sortez tard, prenez une lampe de poche. » Lorsque ce genre de remarque arrive, il ne faut pas oublier de rappeler que la nuit n'est pas toujours noire : la moitié du temps, nous avons la Lune dans le ciel, Lune que nous ne voyons plus à cause des lampadaires... quel dommage !

Pour conclure, je voudrais souligner que l'extinction en deuxième partie de nuit, non seulement c'est très bien pour faire des économies, mais c'est très bien aussi pour restituer la qualité du ciel nocturne. Le ciel est un patrimoine qui ne doit pas être masqué par des illuminations intempestives. L'éclairage doit rester mesuré et raisonnable ; on traverse parfois des villes démesurément sureclairées la nuit, au point d'éblouir le conducteur automobile. Et si l'extinction est une excellente mesure, la qualité des lampadaires et des lampes a une grande importance dans la limitation de la pollution du ciel. Il est facile d'installer du matériel d'éclairage respectueux du ciel nocturne : n'éclairer que vers le bas, avec des puissances minimales, une température de couleur de 2 700 K (lumière non blanche), une densité limitée en lampadaires.

**La ville de Saumur a été labellisée par l'ANPCEN « Ville étoilée » avec une étoile en 2013 pour une durée de 4 ans.**

1 – Depuis 1973, Saumur est associée à quatre communes voisines : Bagneux, Dampierre-sur-Loire, Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Saint-Lambert-des-Levéés.  
2 – On peut lire l'interview d'un commissaire de police dans le journal télévisé Soir-3 du 21 septembre 2013, en consultant les archives.  
3 – Tout récemment (14 janvier 2014), la ville de Cholet (population double de celle de Saumur) a décidé l'extinction publique en milieu de nuit, à titre expérimental et pour 1 année.  
4 – Voir l'excellent texte du philosophe Michel Onfray dans le magazine trimestriel *Macrocosme* hiver n° 7, encore en kiosque.

**« Conseil des Sages\* »**

« J'entends bien quelques Saumurois se plaindre de cette mesure, mais les arguments tel l'insécurité ne sont pas corroborés par les faits. En ce qui me concerne, je suis très favorable à cette coupure, aménageable dans certaines circonstances, car elle génère des économies substantielles pour la ville, réduit la pollution nocturne dont les conséquences ne sont pas suffisamment mises en avant et, j'en ai fait le constat, diminue considérablement la mortalité prématurée de milliers d'insectes, en particulier à proximité des lampadaires. J'en ai un à proximité d'une fenêtre de ma maison et le résultat est spectaculaire. Ces insectes sont la nourriture de quelques oiseaux dont les hirondelles. Cela est seulement mon avis et la confrontation d'idées est toujours enrichissante. »

« Je suis favorable à l'extinction de l'éclairage public comme cela est pratiqué à Saumur. En effet, cet éclairage est inutile une grande partie de la nuit alors que l'immense majorité de la population est endormie. Cette mesure ne crée pas une augmentation de la délinquance. Et elle génère une économie significative sur le budget de la ville, économie bien supérieure aux mesures pour le changement d'heure que je trouve totalement inutile. Mais ceci est un autre débat. »

« Comme je vous l'avais dit à la fin de notre dernière réunion du Conseil des Sages, je suis favorable à l'extinction des lumières en deuxième partie de la nuit, pour son impact économique. Si, de plus, cela présente des avantages écologiques et scientifiques, nous ne pouvons que nous en réjouir. En revanche, peut-être les personnes qui circulent en fin de nuit ont-elles des arguments opposés à faire valoir ? Il serait intéressant d'avoir leur avis, car je me méfie des plébiscites : cela a un petit côté totalitariste qui me déplaît. »

À Saumur, nous sommes actuellement une vingtaine de retraités qui nous réunissons (bénévolement) une fois par mois pour donner nos avis sur des questions d'intérêt général. Par exemple, les pistes cyclables, une allée de promenade le long d'une rivière, divers projets présentés par la mairie, etc. Nous ne donnons qu'un avis. Les Conseils des Sages existent dans la plupart des villes. Ils ont été créés pour faire participer les citoyens à la vie locale par la loi du 2 mars 1982, mise en application par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.